



# ATTESTATION DE FORMATION

Article L. 6353-1 du Code du Travail

CENTRE DE FORMATION MISTRAL PACA atteste que

**M. Rémy RAPENNE**

a suivi la formation

**Formation à la conduite des grues mobiles catégorie B selon la R483 de la CNAM**

d'une durée de 03h30 heure(s) du 26/09/2025 au 26/09/2025

Session n°SES-005281

Nature de la formation: Action de formation

## Objectif de la formation

A l'issue de la formation le stagiaire devra être capable de conduire une grue mobile

## Évaluation des acquis de la formation

M. Rémy RAPENNE a été évalué(e) au regard des objectifs de formation rappelés ci-dessous par l'équipe pédagogique et a acquis les connaissances / compétences suivantes :

	Non évalué	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
Etre capable d'utiliser une grue mobile à flèche télescopique de catégorie B en sécurité dans le respect des recommandations de la CNAM R483				✓

## Évaluation finale

**REUSSITE**

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Aucun duplicata ne sera délivré.

Document à conserver par l'apprenant sans limitation de temps.

A ORANGE  
Le 01/10/2025

Thierry CHAFER  
Gérant

CENTRE DE FORMATION  
**MISTRAL**  
Qtier Coudoulet - R.N. 7 Sud  
84100 ORANGE  
Tél. 04 90 70 82 47  
F.P. N° 9384 000 5084